



MUSEKS
SCHOUL
GEMENG HESPER

ÉCOLE DE MUSIQUE

ANNÉE 2026-2027



Éditeur : Museksschoul Hesper
96, rue de Bettembourg L-5811 Fentange
Tél. : 36 08 08 2234

Administration :
Tél. : 36 08 08 4357
ecole.musique@hesperange.lu

Design graphique :
Tessy Vandermerghel, Gemeng Hesper

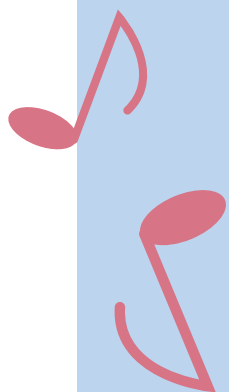


Table des matières

Préface Diane Adehm	4
Préface Jean Theis	5
Objectifs pédagogiques de l'École de musique	6
Cours	7
Cours collectifs	7
Cours individuels	7
Ensembles instrumentaux et groupes de musique de chambre	7
Conditions pour les inscriptions	8
Tarifs	8
Location d'instruments	9
Horaires	9
Calendrier des cours collectifs 2026-2027	10
Enseignants	12
Présentation d'instruments	13
Nouveautés	14
Musical Theater Class Hesper	14
Violon Jazz	14
Direction orchestre	14
Eveil musical 1	14
Les adultes sont aussi les bienvenus à l'École de musique	14
Inscriptions	15
Message de l'école aux élèves et aux parents	17
Charte de l'élève	18
Adresses/Bâtiments	19



Préface

Diane ADEHM

Chères musiciennes, chers musiciens,

L'année scolaire n'est pas encore terminée, mais la commune de Hesperange est déjà en train d'organiser la prochaine rentrée.

Avec plus de 800 élèves, le bâtiment de l'école de musique de Fentange atteint ses limites. Si l'on considère en plus le trafic routier dans notre commune, on comprend qu'il n'est pas toujours facile d'être à l'heure pour les cours de musique.

Pour cette raison, la commune de Hesperange a décidé d'offrir des cours de musique sur le site de l'école de Howald-Couvent, dans le nouveau bâtiment Centre Joseph Altmann à côté de l'école de Hesperange et à Itzig, place Manderscheid. Nous espérons que cette nouvelle offre trouvera une résonance positive parmi nos élèves de l'école de musique.

La brochure que vous tenez en vos mains vous fournit toutes les informations sur les cours offerts par l'École de Musique de Hesperange. Vous y trouverez quelques nouveautés pour la rentrée telles que des cours de violon jazz et direction orchestre.

Comme les années précédentes, les cours sont tenus par une équipe d'enseignants très motivés et dynamiques, sous la responsabilité de Monsieur Xavier Grisó. Je tiens à les remercier tous pour leur dévouement et engagement.

Jetez un coup d'œil dans cette brochure, vous y trouverez certainement l'un ou l'autre cours qui vous séduira.

Enfin, je souhaite à tous les élèves ainsi qu'aux enseignants une année musicale 2026/27 pleine de satisfaction.

Diane ADEHM
Bourgmestre

Léif Musikerinnen a léif Musiker,

En neit Schouljoer steet virun der Dir an d'Gemeng ass scho fläisseg amgaangen ze plangen an z'organisieren.

Mat iwwer 800 Schüler fänkt eist Gebai vun der Museksschoul zu Fenteng un, u seng Limitten ze kommen. Wa mir zousätzlech den Trafic an eiser Gemeng kucken, da versti mir, dass et net ëmmer einfach ass fir zur Zäit a sei Musekcours ze kommen.

Aus dëse Grënn hu mir decidéiert Musekcoursen um Site vun der Schoul Houwald-Couvent, am neie Centre Joseph Altmann bei der Hesper Schoul an zu Izeg, Place Manderscheid unzebidden. Mir hoffen, dass dës Offer gutt vun eise Schüler ugeholl gëtt.

Dës Broschüre gëtt lech all Informatiounen iwwer d'Coursen déi an der Hesper Museksschoul ugebuede ginn. Och dëst Joer sinn erëm e puer Neiegeketen dobäi wéi zum Beispill Coursen am Jazz-Violin an der Orchesterleedung.

D'Course gi, wéi och an de leschte Jore, gehale vun eise ganz engagierten an dynameschen Enseignant, ënnert der Leedung vum Här Xavier Grisó, deenen ech op dëser Plaz e grouse Merci soe fir hiren Engagement am Déngscht vun den Hesper Musikerinnen a Musiker.

Kuckt einfach eng Kéier an dës Broschüre eran. Dir fannt bestëmmt e Cours deen lech gefält!

An deem Sënn wënschen ech esouwuel de Schüler wéi och den Enseignant e flott musikalescht Schouljoer 2026/27.

Diane ADEHM
Buergermeeschter





Préface

Jean Theis

Chères musiciennes, chers musiciens,

C'est avec grand plaisir que je vous invite à découvrir la brochure de notre École de musique pour l'année scolaire 2026/27.

La musique occupe une place importante dans la vie de notre commune. Elle favorise l'épanouissement personnel, la créativité et le vivre-ensemble. C'est pourquoi nous avons à cœur de proposer un enseignement musical accessible, de qualité et proche des habitants.

Grâce à notre offre répartie sur plusieurs sites, notamment à Fentange, à Howald, au Centre Joseph Altmann à Hesperange ainsi qu'à Itzig, place Manderscheid, nous pouvons rapprocher davantage la musique du quotidien des élèves et de leurs familles. Cette organisation de proximité contribue à une vie culturelle dynamique dans toute la commune.

Cette brochure vous présente l'ensemble des cours et des possibilités offerts par notre École de musique. Derrière cette offre se trouve une équipe pédagogique engagée, dynamique et passionnée, sous la responsabilité de Monsieur Xavier Grisó, que je tiens à remercier sincèrement pour son travail quotidien au service des élèves.

Je vous souhaite une belle découverte de cette brochure, ainsi qu'une excellente année musicale 2026/27, placée sous le signe du plaisir, de l'apprentissage et de l'inspiration.

Jean THEIS
Échevin

Léif Musikerinnen a léif Musiker,

Et ass mir eng grouss Freed, lech d'Broschür vun eiser Museksschoul fir d'Schouljoer 2026/27 virzestellen.

D'Musek huet eng wichteg Plaz am Liewen vun eiser Gemeng. Si fërdert d'Kreativitéit, d'perséinlech Entwécklung an den Zesammenhalt. Dofir ass et eis wichteg, eng qualitativ héichwäerteg an no bei de Leit organiséiert Museksausbildung unzebidden.

Mat eiser Offer op verschiddene Standuerter, ënner anerem zu Fenteng, um Houwald, am Centre Joseph Altmann zu Hesper an zu Izeg op der Place Manderscheid, bréng mir d'Musek nach méi no un den Alldag vun eise Schüler a Familien. Dës Offer an der Noperschaft dréit zu engem kulturelle Liewen an der ganzer Gemeng bäi.

An dëser Broschür fannt Dir all Informatiounen iwuer d'Coursen an d'Méiglechkeeten, déi eis Museksschoul ubitt. Hannert dëser Offer steet eng engagéiert, dynamesch a passionéiert Léierequipe, ënnert der Leedung vum Här Xavier Grisó, där ech e ganz grouse Merci soe fir hiren alldeeglechen Asaz am Dëngscht vun eise Schüler.

Ech wënschen lech vill Freed beim Duerchbliederer vun dëser Broschür an e flott an erfollegräicht Museksjoer 2026/27, am Zeechen vu Freed, Léieren an Inspiratioun.

Jean THEIS
Schäffen





Objectifs pédagogiques de l'école de musique

1. Mettre en valeur la musique comme moyen de développement de la personnalité.
2. Développer la capacité de communication et d'expression par la pratique musicale.
3. Profiter de la pratique musicale de forme individuelle et collective.
4. Acquérir les éléments de la technique vocale et instrumentale pour comprendre, maîtriser et savoir interpréter une œuvre musicale élémentaire.
5. Être rigoureux dans le travail, l'expression et la communication artistique, dans un contexte éducatif adéquat.
6. Acquérir la pratique régulière de la musique en groupe, notamment par des prestations en public.
7. Être conscient de :
 - l'importance du travail individuel et régulier
 - la nécessité de toujours garder un esprit critique envers soi-même.
8. Mettre en valeur la richesse du patrimoine luxembourgeois en promouvant les musiciens et compositeurs du pays.
9. Apprendre à apprécier le silence comme un élément très important pour développer la concentration, l'audition interne et la pensée musicale.



Cours

Cours collectifs

- Éveil musical
- Formation musicale (pour enfants et adultes)
- Formation théâtrale (pour enfants et adultes)
- Musical Theatre Class (MTC) **NEW**
- Musique de chambre
- Ensemble instrumental
- Culture musicale **NEW**

Cours individuels

- Piccolo **NEW**
- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone
- Basson / Fagott
- Trompette
- Trombone / Trombone basse
- Gros cuivres (Euphonium, Tuba basse, Baryton)
- Cor
- Percussion
- *Drum set* / batterie
- Harpe **NEW**
- Piano
- Piano jazz
- Orgue
- Chant classique
- Chant musical
- Chant rock-pop
- Violon
- Violon alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Violon Jazz **NEW**
- Guitare classique
- Guitare électrique
- Basse électrique
- Direction orchestre **NEW**

Ensembles instrumentaux et groupes de musique de chambre

La participation aux ensembles et groupes de musique de chambre de l'école est fortement recommandée à partir du niveau 1.2 de tous les instruments.

Les ensembles proposés sont :

• Orchestre à cordes

Nous travaillons en collaboration avec la 'Regional Museksschoul Munneref' pour offrir deux ensembles : niveau débutants et niveau avancés.

Les jours de répétition sont comme suit :

Orchestre débutants : tous les mercredis de 18h00 à 18h45 à l'École de musique à Howald.

Orchestre avancés : tous les mercredis de 18h45 à 20h15 à l'École de musique à Howald.

→ Adresse : 1, rue de la Redoute L-2412 Howald

Responsable : Jonathan KAELL

Le responsable des orchestres décidera la répartition des pupitres et la fréquentation à l'un ou l'autre ensemble.

• Ensemble de cuivres – Musique de chambre

Responsables : Manuel STOFFELS – Anne-Marie DUHR

• Ensemble de flûtes – Musique de chambre

Responsable : Martine ROSTER

• Ensemble de saxophones – Musique de chambre

Responsable : Jörg BENZMÜLLER

• Ensemble de percussions – Musique de chambre

Responsable : Sven KIEFER

• Ensemble de clarinettes – Musique de chambre

Responsable : Aline SCHILTZ

• Ensemble de violons

Responsable : Astrid BAILLY

• Ensemble de violoncelles – Musique de chambre

Responsable : Beatriz JIMENEZ

• Ensemble vocal

Responsable : Léini FISCHER

• Combo Jazz – Combo Rock

Responsable : Tom HECK

Nouveaux cours

Pour plus d'informations sur les nouveaux cours, veuillez consulter la page 14.





Conditions pour les inscriptions

Âge minimum – Pour les cours soumis à une restriction d'âge, l'élève doit avoir atteint l'âge requis au 1^{er} septembre de l'année d'inscription.

Éveil musical 1 – pour les élèves de **4** ans

Éveil musical 2 – pour les élèves de **5** ans

Formation musicale 1 – à partir de **6** ans

Formation musicale 1+ – de **9-15** ans

Formation musicale adulte – à partir de **16** ans

Culture musicale – avoir fini FM5

Formation théâtrale pour enfants – de **7-13** ans

Formation théâtrale pour adultes – à partir de **14** ans

Musical Theatre Class (MTC) – à partir de **16** ans **et faire un test d'admission**

Chant classique et moderne (musical, rock/pop) – à partir de **12** ans **et faire un test d'admission**

Guitare et basse électrique – à partir de **10** ans

Drum set – à partir de **9** ans

Piano jazz – à partir de **12** ans

Piccolo – à partir du 2^e cycle en Flûte traversière

Direction orchestre – avoir le niveau FM5 (division moyenne) et le niveau du 2^e cycle en instrument, ou être en cours d'acquisition des deux **et faire un test d'admission**

Violon jazz – faire un test d'admission

Pour tous les autres instruments – à partir de **7** ans **et suivre des cours de Formation musicale**. Exceptionnellement, les élèves de moins de 7 ans peuvent suivre des cours d'instruments en réussissant un test d'admission.

Les cours de Formation musicale sont obligatoires pour l'apprentissage de tous les instruments, au moins, jusqu'à FM4. Pour les élèves inscrits dans un cours de Formation musicale en dehors de notre établissement, veuillez obligatoirement **remettre un justificatif**.

Deuxième instrument – L'inscription à un deuxième instrument n'est possible que sur recommandation de l'enseignant du premier instrument.

Tarifs

Gratuit pour les élèves mineurs de 18 ans en EM1¹, EM2, FM1², FM1+, FM2, FM3, FM4 et Formation théâtrale.

Gratuit pour les élèves mineurs de 18 ans en EI2³, EI3, Inf.⁴ 1.1, Inf. 1.2, Inf. 2.1 et Inf. 2.2.

→ ¹EM = Eveil musical • ²FM = Formation musicale • ³EI = Eveil instrumental • ⁴Inf. = Inférieur

Gratuit pour les ensembles et groupes de musique de chambre.

Pour tout autre cours : 50 € par cours et année scolaire – Élèves résidents
100 € par cours et année scolaire – Élèves non-résidents

Location d'instruments : 50 € par instrument et année scolaire
(voir page 9).

Les droits d'inscription et la location des instruments sont dus à partir du 1^{er} octobre et ne sont en aucun cas remboursables. Les factures seront adressées aux concernées (tuteur légal) lors du 1^{er} trimestre de l'année scolaire en cours par l'Administration Communale de Hesperange – Service Recette.

Location d'instruments

L'École de musique mettra à disposition, aux élèves qui le désirent, des instruments en location pour les instruments à vent et cordes frottées.

La location des instruments est limitée jusqu'au niveau Inf. 3.2 pour les vents, Inf. 2.2 pour les cordes frottées, et pour les élèves en Formation adulte jusqu'au A4.

En cas de désinscription au cours, les instruments sont à remettre immédiatement à l'École de musique de Hesperange (voir contrat de location).

Pour les autres instruments, il faut disposer d'un instrument adéquat pour pouvoir suivre des cours à l'École de musique. Contactez votre enseignant avant d'acheter ou de louer un instrument. L'élève pourra être exclu s'il ne dispose pas d'un instrument valable.

Pour les cours de piano, un piano digital (électrique, « keyboard », ...) n'est pas suffisant.

Horaires

Cours individuels :

Après validation de votre inscription à un instrument, l'enseignant vous contactera pour déterminer un créneau horaire.

Cours collectifs (EM – FM – Théâtre) :

Veuillez consulter le tableau aux pages 10 et 11.

Les cours collectifs seront dispensés **exclusivement en langue luxembourgeoise**, sauf les groupes indiqués par la mention « FR », ils seront dispensés en français.

Les groupes de moins de 8 élèves pourront être annulés.

Les informations de cette brochure relatives aux horaires et aux titulaires des cours peuvent être, le cas échéant, modifiées pour cause d'organisation interne à l'École de musique.

La capacité maximale des élèves dans les cours collectifs est la suivante :




- **EM1 et EM2** : 12 élèves maximum par classe
- **Tous les autres cours collectifs** : 15 élèves maximum par classe

FORMATION MUSICALE

EM1	EM2	FM1	FM2	FM3	FM4
4 ans	5 ans	à partir de 6 ans			

FM5	CM
	Culture musicale

FORMATION INSTRUMENTALE

EI2	EI3	1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	M1.1	M1.2	M2.1	M2.2
à partir de FM2													
EVEIL		DIVISION INFÉRIEURE								DIVISION MOYENNE			

Calendrier des cours collectifs 2026-2027

	09h00 15 30 45	10h00 15 30 45	11h00 15 30 45	12h00 15 30 45	13h00 15 30 45	15h00
Lundi						
Mardi					FM 5	
					FM 2	
					FM 2b	
Mercredi						
Jeudi					EM 1	
					FM 3 FR	
					EM 2	FM 2
					FT	
Vendredi						
Samedi	EM 2	FM 3	FM 2b	FM 2		
	FM 4	FM 3 FR				
	FM 5b					
	FM 5	FM 1				

EM 1

Mercredi 16h30 **HE**
Jeudi 13h30 **FE**

EM 2

Mercredi 17h30 **HE**
Jeudi 13h00 **HO**
Jeudi 15h00 **HO**
Samedi 09h00 **FE**

FM 1

Mardi 15h30 **FE**
Mardi 16h00 **HO**
Mercredi 16h15 **FE**
Jeudi 15h30 **FE**
Vendredi 16h15 **HE**
Samedi 11h00 **FE**

FM 1+

Jeudi 17h00 **FE**

FM 2

Mardi 13h30 **HE**
Mardi 15h30 **HE**
Mercredi 17h15 **FE**
Jeudi 14h00 **HO**
Samedi 12h30 **FE**

FM 2b

Lundi 16h15 **HE**
Mardi 13h30 **HO**
Mardi 14h30 **HE**
Jeudi 14h30 **FE**
Jeudi 15h30 **FE**
Samedi 11h30 **FE**

FE : Fentange École de musique
HE : Hesperange Centre Joseph Altmann
HO : Howald Couvent
IT : Itzig Place Manderscheid

EM 1 Éveil musical 1
1 heure/semaine (élèves de 4 ans)

EM 2 Éveil musical 2
1 heure/semaine (élèves de 5 ans)

FM 1 Formation musicale 1^{ère} année
1 heure/semaine (élèves à partir de 6 ans)

FM 2 Formation musicale 2^{ème} année
1 heure/semaine

FM 3 Formation musicale 3^{ème} année
1½ heures/semaine

FM 1+ Formation musicale 1+
2 heures/semaine (élèves à partir de 9 ans)

FM 4 Formation musicale 4^{ème} année
2 heures/semaine

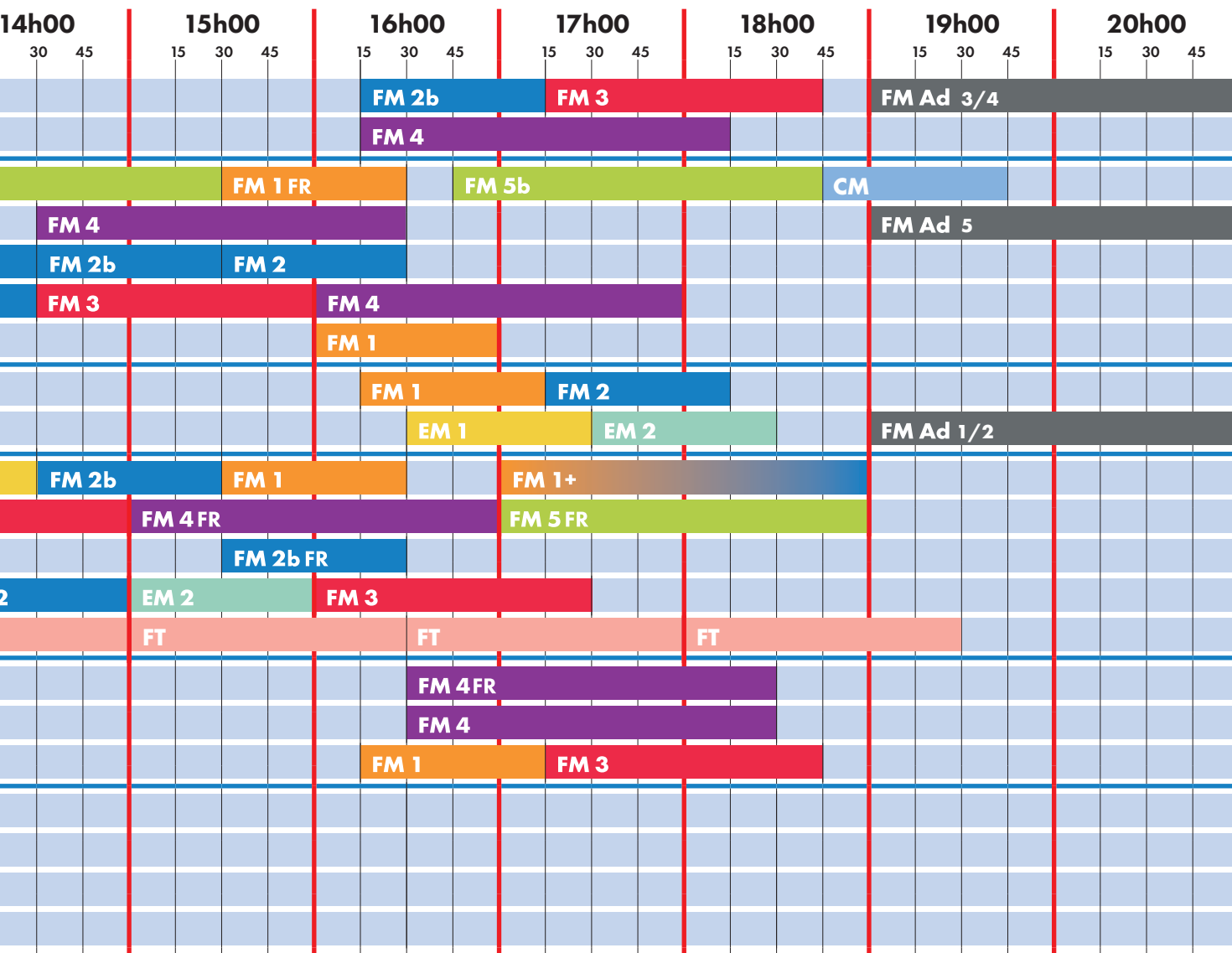
FM 5 Formation musicale 5^{ème} année
2 heures/semaine

FM Ad Formation musicale adultes
2 heures/semaine

CM Culture musicale
1 heure/semaine

FT Formation théâtrale
1½ heure/semaine

FR : cours en français



FM 3

Lundi 17h15 **HE**
Mardi 14h30 **HO**
Jeudi 13h30 **FE**
Jeudi 16h00 **HO**
Vendredi 17h15 **HE**
Samedi 10h00 **FE**
Samedi 11h00 **FE**

FM 4

Lundi 16h15 **HE**
Mardi 14h30 **FE**
Mardi 16h00 **HO**
Jeudi 15h00 **FE**
Vendredi 16h30 **FE**
Samedi 09h00 **FE**

CM

Mardi 18h45 **FE**

FM 5

Mardi 13h30 **FE**
Jeudi 17h00 **FE**
Samedi 09h00 **FE**

FM 5b

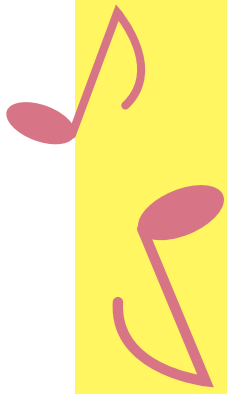
Mardi 16h45 **FE**
Samedi 09h00 **FE**

FT

FT3 Jeudi 16h30 **IT**
FT4.1 Jeudi 13h30 **IT**
FT4.2 Jeudi 15h00 **IT**
FT Ad. Jeudi 18h00 **IT**

FM Ad

1/2 Mercredi 19h00 **HO**
3/4 Lundi 19h00 **FE**
5 Mardi 19h00 **FE**



Enseignants

BAILLY Astrid	Violon – Violon alto – Ensemble de violons
BENZMÜLLER Jörg	Saxophone – Ensemble de saxophones
BONINI Robin	Guitare classique
CHEYNET Antoine	Contrebasse à cordes
DELOSCH Fernand	Chant musical – MTC
DEMOISY Pierrick	Basson / Fagott
DUHR Anne-Marie	Trompette – Ensemble de trompettes
FISCHER Léini	Formation musicale – Chant classique – Chant musical – Chant rock/pop – Ensemble vocal
GRISÓ Xavier	Formation musicale – Piano – Piano Jazz
GRÜN Sarah	Éveil musical – Formation musicale – Piano
HECK Tom	Guitare électrique – Basse électrique – Combo
JIMÉNEZ Beatriz	Formation musicale – Violoncelle – Ensemble de violoncelles
JUNIEWICZ Barbara	Violon
KAELL Jonathan	Orchestre à cordes – Direction orchestre
KIEFER Sven	Percussion – Ensemble de percussions
LEQUY Cécile	Piano
LUCAS Francis	Orgue – Piano
à définir	Violon Jazz – Musiques improvisées
MANCINO Rossano	Piano
MICHON Lionel	Guitare classique – Guitare électrique
MONNIER Thomas	Hautbois
PERDICHIZZI Chanel	Harpe
RAPHENNE Olivier	Guitare classique – Guitare électrique
RONGVAUX Jonathan	Cor
ROSTER Martine	Flûte traversière – Piccolo – Ensemble de flûtes
SÁNCHEZ Natalia	Formation théâtrale
SCHEUREN Janina	Flûte traversière
SCHILTZ Aline	Formation musicale – Clarinette – Ensemble de clarinettes
SCHOTT Claudine	Formation musicale – Culture musicale – Saxophone
STEINMETZ Conny	Éveil musical – Formation musicale – Clarinette
STOFFELS Manuel	Formation musicale – Trombone – Euphonium – Tuba – Ensemble de cuivres
TALLEC Sylvie	Violon
VIND Niels	Trompette
WAGNER Gilles	Percussion – <i>Drum set</i>
WOLTER Edith	Chant classique

Présentation d'instruments



**Tu souhaites apprendre à jouer d'un instrument,
mais tu ne sais pas lequel ?**

Regarde les vidéos enregistrées par les enseignants et les élèves de l'École de
musique : <https://vimeo.com/museksschoulhesper>



Viens visiter notre site :
<http://museksschoulhesper.lu>

Journée de portes ouvertes

Samedi, le 9 mai 2026 de 10h00 à 12h00

Museksschoul Hesper
96, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange



Nouveautés

NEW

Musical Theater Class Hesper

La Musical Theater Class (MTC) à Hesperange est un cours multimodal où le chant, la danse et le jeu théâtral se combinent de manière harmonieuse.

La MTC propose une séance mensuelle de trois heures dédiées au travail des trois disciplines.

À la fin de l'année, un projet de clôture est toujours au programme. Il s'agit généralement d'extraits d'une comédie musicale ou d'un thème de comédie musicale (amour, guerre, réseaux sociaux, etc.), où les élèves présentent ce qu'ils ont appris au cours de l'année.

Salle : Itzig - Place Manderscheid

→ Adresse: 3, rue de Hesperange, 5959 Itzig

Violon Jazz

Jazz et violon ? Êtes-vous à la recherche d'une alternative à l'enseignement classique ? Apprenez les bases de l'instrument dans sa pratique à travers tous les genres musicaux. Ici vous aurez tous les outils nécessaires pour pouvoir improviser, que ce soit en jazz, blues, rock, funk, soul ou folk.

Direction orchestre

Envie de devenir chef d'orchestre ?

L'école de musique de Hesperange proposera une initiation à la direction d'orchestre à partir de l'année 2026/27, qui vous permettra de découvrir le monde fascinant de la direction musicale ou d'approfondir vos connaissances préalables. Ce cours individuel hebdomadaire de 30 minutes s'adresse aux musiciens souhaitant s'engager au sein d'une harmonie, d'une fanfare ou d'un orchestre en tant que chef d'orchestre ou directeur musical.

Conditions minimales : avoir le niveau FM5 (division moyenne) et le niveau du 2^e cycle en instrument, ou être en cours d'acquisition des deux. Un test d'aptitude est prévu.

Pendant le cours, la technique sera apprise en dirigeant un piano, mais divers ensembles à géométrie variable seront également à votre disposition pour mettre en pratique les compétences acquises.

Éveil musical 1

À partir de cette année, nous proposons deux nouvelles classes d'éveil musical 1. Ces classes seront disponibles pour les élèves de 4 ans.

Les adultes sont aussi les bienvenus à l'École de musique

L'École de musique propose des cours de musique et de théâtre, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les adultes ! Vous avez toujours rêvé de jouer d'un instrument, de chanter sur scène ou de participer à une pièce de théâtre ? Vous souhaitez accompagner vos enfants dans leur apprentissage musical ? Venez découvrir vos talents et développer vos compétences à l'École de musique de Hesperange.

Pour pouvoir suivre des cours d'instrument, il est obligatoire de suivre, ou d'avoir suivi, le cours de formation musicale jusqu'au niveau FM 4, ou un niveau équivalent acquis auparavant.

La formation instrumentale pour adultes peut être suivie pendant une durée maximale de sept ans, après quoi il est possible, à l'issue de ce parcours, de s'inscrire en formation régulière via un examen d'accès.

Inscriptions



Toutes les réinscriptions et nouvelles inscriptions se feront exclusivement en ligne via DuoNET.

! Il est inutile d'envoyer tout formulaire d'inscription par poste ou par mail !

Les élèves actuellement inscrits à l'école de musique doivent s'inscrire via leur compte de Mon Espace dans l'application DuoNET.

Les nouveaux élèves doivent s'inscrire en suivant le lien sur le site de l'école de musique Start - museksschoulhesper.lu

Réinscriptions = Seulement pour les élèves actuellement inscrits dans le même cours dans notre établissement

1. Réinscriptions Phase 1 – Cours collectifs & instrument : du 23 au 26 avril

Si vous choisissez votre groupe de concordance, votre place est garantie !

La phase 1 des réinscriptions est réservée aux élèves qui souhaitent garder le même horaire des cours collectifs. Pendant cette période vous pouvez **uniquement vous réinscrire dans le groupe collectif proposé par l'école (appelé groupe de concordance)**. Au même moment, vous devrez également vous réinscrire pour l'instrument (même si vous voulez changer l'horaire de l'instrument).

Merci de bien respecter cette règle et de sélectionner uniquement le groupe de concordance.

Tout changement de groupe effectué durant cette période sera annulé par l'administration.

Exemple :



Note : Chaque année, nous faisons notre possible pour maintenir les mêmes groupes, horaires, lieux et enseignants. Cependant, de petits ajustements peuvent être nécessaires (modification d'horaire, de salle ou d'enseignant).

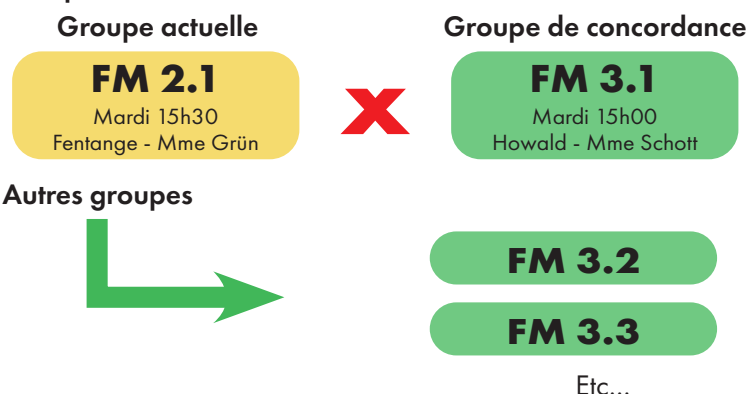
2. Réinscriptions Phase 2 – Cours collectifs et instrument (avec changement de cours collectif) : du 30 avril au 3 mai

Les réinscriptions pour les cours collectifs sont traitées **selon le principe du premier arrivé, premier servi**.

La phase 2 des réinscriptions est réservée aux élèves qui souhaitent changer l'horaire des cours collectifs. Durant cette période, vous avez la possibilité de **changer de groupe collectif** si le groupe de concordance ne vous convient pas.

Attention : Si vous souhaitez changer de groupe collectif tout en poursuivant votre instrument, vous devez impérativement vous réinscrire à la fois pour les cours collectifs et pour l'instrument durant cette période. Aucune inscription séparée ne sera possible ensuite.

Exemple :



Les groupes d'Éveil musical sont limités à **12 élèves maximum**, et les groupes de Formation musicales à **15 élèves maximum**. Les groupes seront fermés dès que cette limite est atteinte.

3. Nouvelles inscriptions (préinscriptions) : du 11 au 17 mai

Cette semaine est réservée aux **nouvelles inscriptions** pour les cours collectifs et les instruments, pour tous les élèves anciens et nouveaux.

→ Préinscriptions cours collectifs (éveil musical – formation musicale – formation théâtrale)

Pour les cours collectifs, les préinscriptions sont traitées **selon le principe du premier arrivé, premier servi**.

Veillez suivre les instructions qui s'affichent à l'écran pendant que vous remplissez le formulaire, qui vous permettront de sélectionner le niveau approprié.

Les groupes d'Éveil musical sont limités à **12 élèves maximum**, et les groupes de Formation musicales à **15 élèves maximum**. Les groupes seront fermés dès que cette limite est atteinte.

→ Préinscriptions cours individuels (instruments – chant)

Pour tous les cours individuels (instruments ou chant) un dossier sera ouvert qui contiendra les informations suivantes :

1. Lieu de résidence
2. L'âge de l'élève
3. Niveaux de connaissances de Formation musicale ou d'Éveil musical
4. Historique de cours suivis à l'École de musique de Hesperange

S'il y a plus de places disponibles que de dossiers de préinscription, tous les candidats seront acceptés. Si en revanche, il y a plus de demandes que de places disponibles, le collège des enseignants choisira les dossiers ayant obtenu les meilleures notes selon les compétences et informations énumérées ci-dessus. La validation des dossiers sera faite aussi tôt que possible.

Dans le cas d'une forte demande d'un instrument, le choix sera fait par tirage au sort. Les élèves refusés seront informés et seront mis en **liste d'attente**. Cette liste est gardée seulement jusqu'au 15 octobre.

Les élèves peuvent être acceptés après la période d'inscription, dans la limite des places disponibles et au plus tard jusqu'au 15 octobre.

Le principe « premier arrivé, premier servi » n'est pas appliqué.

Etant donnée que les places sont limitées pour tous les instruments, nous vous demandons de marquer jusqu'à trois instruments. Si le premier choix n'est plus disponible, nous allons essayer de trouver une place pour le deuxième et ainsi de suite. Votre ordre de préférence sera respecté. Vous pouvez marquer aussi un seul instrument si vous voulez.



Message de l'école aux élèves et aux parents

Chère élève, cher élève,

Tu te doutes bien que pour apprendre à jouer d'un instrument, il faut s'entraîner tous les jours. Combien de temps ? Ton professeur te le dira régulièrement. Il faut savoir qu'au début 10 à 15 minutes sont recommandées, l'année suivante 15 à 20 et ensuite bien plus évidemment. Mais fais attention, la quantité de travail n'est pas le plus important. C'est la qualité du temps investi qui va te permettre de progresser de façon sûre et régulière. En t'améliorant, tu seras encouragé à aller plus loin, et cela te procurera vraiment du plaisir.

Décide avec tes parents le moment de la journée durant lequel tu pourras travailler ton instrument et la Formation musicale. Sois régulier, et si un jour tu ne peux pas étudier, ne t'en fais pas, reprends si tu le peux le lendemain. En musique l'interprétation est indispensable, pour cela, écoute-toi jouer en veillant à ce que les sons soient de qualité. Travaille aussi avec le métronome, en respectant les indications de ton professeur.

Chers parents d'élèves,

1. Les élèves sont priés d'être à l'heure au cours. Afin de s'y préparer, il est vivement recommandé d'y être présent 5 minutes avant le début des cours. Les élèves devront être récupérés au plus tard 10 minutes après la fin de la leçon. Sachez que l'assurance obligatoire ne couvre que les accidents ayant lieu durant les cours, sur les trajets menant au cours et sur le retour vers le domicile.
2. En cas d'absence (maladie/cas de force majeure), les parents/tuteurs de l'élève sont priés de prévenir suffisamment tôt le titulaire du cours et en cas d'impossibilité, au plus tard dans les trois jours suivant l'absence (via Mon Espace, par courriel ou par téléphone). Si le titulaire le juge nécessaire, il peut exiger un justificatif écrit.
3. Pour être admis à l'année suivante de cours, 2/3 des présences par semestre sont nécessaires (au moins 12 cours/semestre).
4. Les congés de l'École de musique sont ceux fixés par le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
5. L'École de musique ne dispose pas de surveillance des élèves en dehors des heures cours. Pendant ce temps-là, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Charte de l'élève

Notre école est un lieu de vie et de travail où beaucoup de personnes se rencontrent. À l'école, chacun a des droits et aussi des devoirs. Nous comptons sur toi pour apprendre à respecter les règles. Nous sommes là pour t'aider.

Chacun a droit au respect – Par conséquent, je dois respecter les autres. Donc chaque jour :

- J'accepte les autres comme ils sont
- Je surveille mon langage et mes gestes
- Je règle mes disputes en discutant sans violence
- Je ne prends rien qui ne m'appartient pas sans le demander

Chacun a le droit d'apprendre et de s'épanouir – Par conséquent, je dois me prendre en main. Donc chaque jour :

- J'arrive à l'école 5 minutes avant l'heure, avec mon matériel
- Je donne le meilleur de moi-même
- J'effectue le travail demandé en classe et à la maison

Chacun a le droit à un environnement propre et agréable – Par conséquent, je dois respecter tout ce qui m'entoure où que je sois. Donc chaque jour :

- Je respecte notre lieu de vie : la nature, le mobilier, les toilettes, le bâtiment, ...
- Je mets mes déchets dans la bonne poubelle

Chacun a le droit à la sécurité – Par conséquent, je dois me prendre en main dans et en dehors de l'école afin de ne courir aucun danger. Donc chaque jour :

- Je joue sans mettre les autres en danger
- Je me déplace sans courir, sans bousculer autrui lorsque je circule dans l'école et à l'extérieur
- Je reste dans la cour durant les récréations
- J'ai besoin d'une autorisation validée par mon enseignant(e) ou la direction pour pouvoir quitter l'école pendant la durée de mes cours.



Adresses/Bâtiments



Bâtiment principal : Museksschoul Hesper

96, rue de Bettembourg

L-5811 Fentange



Annexe Itzig : Place Manderscheid

3, rue de Hesperange

L-5959 Itzig



Annexe Hesperange : Centre Joseph Altmann

9, rue de Bettembourg

L-5810 Hesperange



Annexe Howald : École Howald-Couvent

1, rue de la Redoute

L-2416 Howald

HESPER

